

Laurent Nouvion

Président du Conseil National de la Principauté de Monaco



FORMATION :

Licence en Droit – Paris II Assas

PROFESSION :

Administrateur de sociétés

Passionné de politique depuis son plus jeune âge, élevé par Maître Jean-Charles REY, ancien Président du Conseil National et figure emblématique de la vie politique monégasque du 20ème siècle, il s'intéresse de près à la campagne électorale de 2002-2003 auprès de l'Union pour la Principauté avant de créer en 2007 un groupe de réflexion intitulé Valeurs & Enjeux.

Après la campagne électorale de 2007-2008, durant laquelle il propose l'alliance avec le RPM (Rassemblement pour Monaco) et l'union de l'ensemble de fragments d'une opposition morcelée, il est élu dans la minorité avec Christophe Steiner et Marc Burini tout en obtenant 40% des suffrages.

En juin 2008, il prend la tête de Rassemblement & Enjeux, mouvement fusionnant naturellement les deux partis qui avaient conclu un rapprochement électoral.

En avril 2012, il devient Président de la Commission de Législation du Conseil National.

En juin 2012, il lance un appel à l'union nationale des Monégasques en vue de la constitution d'une liste d'union et de réconciliation.

Cette liste d'alternative prendra la dénomination d'Horizon Monaco le 27 septembre 2012 et regroupera en plus du mouvement principal Rassemblement & Enjeux, l'Union pour la Principauté, Synergie Monégasque, ainsi que les personnalités indépendantes.

Avec plus de 50% des suffrages le 10 février 2013, la liste Horizon Monaco conduite par Laurent Nouvion remporte 20 sièges sur 24.

Le 21 février 2013 Laurent Nouvion est élu Président du Conseil National.

Groupe politique

- Membre du groupe politique HM Horizon Monaco

Membre des Commissions :

- Finances et Economie Nationale
- Intérêts Sociaux et Affaires Diverses
- Législation
- Relations Extérieures
- Education et Jeunesse
- Logement
- Droits de la Femme et de la Famille
- Culture et Patrimoine
- Environnement et Cadre de vie
- Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National

Le Président du Conseil National peut assister ès qualités à toutes les réunions des Commissions mixtes qui réunissent les membres du Gouvernement et de l'Assemblée.

Il est plus particulièrement Président de la délégation monégasque à l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)